

Communiqué de presse

Les intercommunalités réunies par l'Association des Maires du Cantal

Ce sont 14 communautés d'agglomération et de communes sur 18 qui ont répondu à l'invitation de l'AMF15 pour s'informer sur l'actualité de l'évolution intercommunale. Accueillis par Christian MONTIN, Président de la Communauté de Communes Cère et Rance en Châtaigneraie, Secrétaire Général de l'AMF15, le Sénateur Pierre JARLIER, Président et Marie-Cécile GEORGES, Directrice du service interco à l'AMF à Paris, ont animé cet après midi de travail consacré aux questions concrètes que se posent les élus à la suite de l'évolution récente de la législation.

Après un point rapide sur la définition du schéma départemental de coopération intercommunale et ses conséquences, le premier sujet ouvrant débat concernait la nouvelle composition des conseils communautaires. La loi prévoit en effet une règle de représentation des communes laissant néanmoins la porte ouverte à d'autres représentations en cas d'accord des délégués selon la règle de majorité qualifiée. Cette nouvelle représentation doit être validée par les conseils municipaux avant le 30 juin 2013.

La question de l'élection des délégués communautaires en même temps que celle des conseillers municipaux pour l'élection de 2014, sur des listes bloquées et paritaires, a suscité également l'intérêt des participants, étant entendu que le seuil de population où s'appliquera ce scrutin de liste reste en débat.

Le deuxième sujet traité au cours de l'après midi concernait les compétences et les nouveaux transferts des communes aux communautés et le développement des mutualisations : services, personnels, biens, matériels. Optimiser les moyens, éviter les doublons, améliorer l'offre de services, mieux utiliser les compétences, réduire les coûts permettraient d'optimiser l'efficacité et les objectifs de bases des intercommunalités.

Pierre JARLIER, par ailleurs membre du Comité des Finances Locales, a ensuite fait un point sur l'évolution des dotations de l'Etat aux collectivités. Il a évoqué la stabilité pour 2013 de la DGF en ce qui concerne l'enveloppe nationale qui se traduira néanmoins par certaines variations à la baisse compte tenu de la diminution des dotations de compensations et de certains compléments de garantie. Il a également exposé les évolutions prévisibles positives de la péréquation horizontale dans le cadre du Fonds de Péréquation Intercommunale et Communale (FPIC) par l'introduction du critère des revenus par habitant des territoires concernés.

Les Elus de l'AMF15 ont réaffirmé, en fin de réunion, leur volonté de poursuivre l'organisation de rencontres au service du développement intercommunal dans un contexte où l'avenir des communes suppose une intercommunalité forte et une complémentarité accrue des projets pour préserver le développement des territoires.

Un pot amical a permis en fin d'après midi de prolonger les échanges.